



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 22 mai 2014

Salle des Remparts, Rue – 20h00

Présent/e/s Nicole Barbey, Jacques Bondallaz, Gérald Borcard, Daniel Bosson, Eric Bosson, Jean-Luc Bosson, Grégoire Bovet, Francis Braillard, Magalie Conus, Stephan Cottet, Joël Crausaz, Caroline Demierre, Denise Dorthe, Nadine Fontaine, Erich Freuler, Frédéric Galster, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Philippe Oberson, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Aline Savio-Golliard, Laurent Seydoux, Armand Surchat

Conseil communal : Antoinette Piccand (syndique), Joseph Aeby, Franco De Andrea, Serge Demierre, Magali Gianella, Raphaël Haering, Brigitte Kauffmann

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet

la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Monika Kämpf, Denis Orange, Michel Gobet

Absent Pierre Baudois

Présidence Armand Surchat



M. Armand Surchat, Président, salue la présence des représentants de la presse, Mme Sophie Murith de La Gruyère, Mme Flora Berset de La Liberté et M. Dominique Ayer de la Feuille Fribourgeoise, ainsi que les membres du public.

Il souhaite la bienvenue aux membres présents, et en particulier, à Mme Caroline Demierre, nouvelle conseillère générale qui succède à Mme Céline Guillochon au sein du Groupe Entente. Il profite également de l'occasion pour féliciter et remercier M. Raphaël Haering d'avoir accepté ce nouveau mandat de conseiller communal, en remplacement de M. Louis Hassler, démissionnaire. Il relève que cette fonction demande beaucoup d'énergie et de disponibilité et qu'elle est plus souvent sujette aux critiques qu'à des félicitations. Il remercie aussi M. Louis Hassler pour le travail effectué pour le bien de la commune et est heureux de pouvoir donner de bonnes nouvelles concernant sa santé, après son hospitalisation.

Ce soir, le bureau est composé de M. Armand Surchat, Président, M. Stephan Cottet, vice-président, MM. Gérald Borcard, Daniel Bosson et Benoît Pittet, scrutateurs, Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

M. Armand Surchat relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 06 mai 2014, sous pli personnel, par publication dans la Feuille officielle, sur l'information communale et le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Il souligne que pour la 1^{ère} fois, chaque membre du Conseil général a reçu les documents sur une clé USB. Vu la taille des fichiers, **M. Grégoire Bovet** trouve plus pratique la transmission par courriel. **M. Armand Surchat** en prend bonne note.

Il constate que 26 membres du législatif sont présents, 3 sont excusés et 1 est absent. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec 14 voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés.

1. Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. COMPTES 2013

Un exemplaire complet des comptes a été transmis aux membres du Conseil général avec la convocation. **Mme Christine Fardel-Ottet**, boursière, passe en revue les totaux de chaque chapitre des comptes de fonctionnement et d'investissement ; **Mme la Syndique** les commentera au fur et à mesure, si besoin.

Comptes de fonctionnement :

01 Assemblée communale : ---

02 Administration générale : La différence au niveau du montant des cotisations, CHF 99'100.00 au lieu des CHF 87'807.35, est due à des adaptations de la part de la LPP. Les retenues sur les salaires sont aussi plus élevées que ce qui était prévu au budget.

03 Ordre public : La taxe d'exemption du service du feu est plus élevée que le montant prévu au budget ; cela provient du nombre de personnes qui ne servent pas dans le corps des sapeurs-pompiers.

20 : Ecole enfantine : ---

21 Cycle scolaire : La part au cercle scolaire primaire et l'écolage sont inférieurs car ils dépendent du nombre d'élèves scolarisés.

22 Ecoles spécialisées : Il s'agit de charges liées.

28 Cerce scolaire : La comptabilité du cercle scolaire est intégrée aux comptes de la commune.

29 Administration scolaire : Les frais d'exploitation du bâtiment scolaire de Chapelle sont plus élevés car la commune de Rue ne gère pas le bâtiment mais reçoit en fin d'année le décompte des frais auxquels elle doit participer.

30 Culture : ---

34 Sport : ---

35 Autres loisirs : ---

39 Culte et église : ---

40 Hôpitaux : ---

41 Homes médicalisés : ---

44 Soins ambulatoires : ---

46 Service médical des écoles : Cela concerne les traitements dentaires, ce qui explique la différence de budget.

54 Structures petite enfance : ---

55 Invalidité : ---

58 Aide sociale : Il y a eu davantage de demandes d'aide matérielle, sinon il s'agit de charges liées.

581 ASGS : La comptabilité de l'ASGS est intégrée dans la comptabilité de la commune.

62 Routes et génie civil : Les routes suivantes ont été réfectionnées :

- Route des Planches : CHF 17'840.00
- Impasse du Charrotton : CHF 5'570.00
- Changement d'un regard à Promasens : CHF 3'300.00
- Riombochet et route de Blessens : CHF 8'233.00

65 Trafic régional : La différence représente la part aux dépenses cantonales (budgété à 45% comme en 2012 mais en réalité, la commune n'a eu que 40% à charge).

70 Approvisionnement en eau : La commune a moins acheté d'eau et en a vendu plus, d'où cette différence. CHF 17'000.00 ont été versés pour l'épuration des habitations au chemin des Moilles, à Gillarens.

71 Protection des eaux : ---

72 Ordures ménagères : ---

74 Cimetières : Quelques frais liés à l'installation de l'eau du réseau au cimetière de Promasens.

79 Aménagement du territoire : ---

81 Forêts : Moins de charges pour le traitement du personnel forestier. La différence se retrouve dans les autres comptes touchés par les salaires des employés communaux.

83 Tourisme : ---

90 Impôts : Les impôts sont supérieurs au budget. C'est par le biais des montants de ce chapitre que l'on arrive à avoir un résultat meilleur que celui prévu au budget.

94 Gérance de la fortune et des dettes : Les intérêts bancaires sont moins élevés. Les amortissements légaux ne sont pas indiqués correctement dans le budget et le Service des communes a procédé aux corrections. Ce montant se compensait par la recette extraordinaire « école enfantine » qui n'avait pas été mise au budget, dans les produits.

942 Immeubles du patrimoine financier : ---

99 Autres postes : ---

Le compte de fonctionnement présente un bénéfice de **CHF 4'761.88**.

Compte d'investissements :

62 Routes communales et génie civil : Ce montant concerne l'aménagement du chemin d'accès au quartier de Champ-au-Rey (liaison du nouveau quartier) et la sortie sur la route cantonale. Les travaux ont coûté plus cher que prévu car l'aménagement a été fait différemment.

70 Approvisionnement en eau : ---

71 Protection des eaux : ---

72 Ordures ménagères : ---

74 Cimetières : Le columbarium de Chapelle n'était pas prévu au budget ; il a été rajouté par la suite car sa réalisation était nécessaire.

8 Economie : ---

9 Finances et impôts : ---

Avec des dépenses à hauteur de CHF 722'625.90 et des recettes totalisant CHF 114'667.35, le compte d'investissements présente un excédent de charges de **CHF 607'958.55**.

M. Armand Surchat adresse ses remerciements à **Mme Christine Fardel-Ottet** pour toutes ces informations et l'excellente tenue des comptes communaux.

2.1. RAPPORT DE L'ORGANE EXTERNE DE REVISION

Mme la Syndique donne lecture du rapport de l'organe de révision de la fiduciaire Fidustavia SA. Cette dernière certifie avoir effectué les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes et relève que la comptabilité est régulièrement tenue avec soin et exactitude. Elle recommande d'approuver ces comptes.

A la suite de son contrôle, Fidustavia SA a constaté que les rubriques suivantes étaient toutes autofinancées au sens des règles en vigueur. Les taux de couverture sont les suivants :

- Approvisionnement en eau : 99.66%
- Protection des eaux : 79.92%
- Ordures ménagères : 71.01%

Le chiffre d'affaire déclaré à la TVA en 2013 est supérieur de CHF 3'764.10 et fera l'objet d'une correction en 2014. Les comptes de l'ACER et de l'ASGS ont été correctement intégrés dans la comptabilité de la commune.

Ce rapport est à disposition des membres du Conseil général qui souhaiteraient le consulter.

2.2. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Francis Braillard donne lecture du rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 30 avril 2014. Les vérifications effectuées par l'organe de révision Fidustavia SA lui ont été transmises. Elle a constaté un bon résultat financier de **CHF 4'761.88**, après la comptabilisation d'amortissements supplémentaires de **CHF 391'912.55**. Les comptes d'investissement laissent apparaître un déficit de **CHF 607'958.55** contre **CHF 1'377'672.45** au budget.

La Commission financière propose d'accepter les comptes 2013 et adresse ses remerciements à Mme Christine Fardel-Ottet, Mme Antoinette Piccand et à la fiduciaire pour la bonne gestion de la commune.

Avant de passer au point 2.3 « Approbation des comptes », **M. Stephan Cottet** relève que le bilan est un élément important et qu'il serait intéressant de disposer d'un comparatif avec les années précédentes pour se rendre compte de l'évolution financière de la commune. **Mme Christine Fardel-Ottet** précise que le bilan ne peut figurer qu'annuellement. Selon **Mme Antoinette Piccand**, la seule solution serait de présenter les chiffres à l'aide d'un tableau EXCEL.

2.3. APPROBATION DES COMPTES 2013

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2013 sont **approuvés** à l'unanimité.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3. MODIFICATIONS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2014

M. le Président passe sans transition la parole à **Mme Antoinette Piccand** qui apporte quelques précisions quant aux modifications apportées au budget des investissements 2014. En effet, comme mentionné dans son rapport, la commune de Rue a reçu en début d'année un montant d'impôt extraordinaire de **CHF 462'000.00**. Ce montant va servir en partie à couvrir le déficit du budget de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement ne pouvant être modifié, des investissements supplémentaires (défense incendie de la ferme de M. Jean-Claude Perriard et travaux de rénovation de la salle des Remparts) ont été décidés et ces dépenses seront amorties en totalité sur l'exercice en cours.

3.1. PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Défense incendie de la ferme de M. Jean-Claude Perriard :

Comme expliqué dans le rapport joint aux documents du Conseil général, **M. Joseph Aeby** relève que la commune de Rue profitera des travaux de fouille du Groupe E (mise en terre de la ligne haute tension) pour amener la défense incendie jusqu'à la ferme de M. Jean-Claude Perriard, aux Planches. Le chantier démarre au terrain de football de Rue et se dirige vers Ursy. Par ailleurs, depuis quelques jours, il y a un élément nouveau : en effet, le terrain situé à côté de celui de M. Stephan Cottet, est en zone artisanale, propriété de la commune d'Ursy. Cette parcelle doit elle aussi être équipée. Le réseau d'eau suit la route cantonale. Avec cette adduction, c'est l'occasion de faire d'une pierre deux coups et d'alimenter en eau potable la zone. Quand la commune d'Ursy aura voté le crédit au sein de son assemblée, les coûts relatifs à la traversée de la route cantonale seront cofinancés. Avec les CHF 68'000.00, le budget est en-dessus de l'estimation. La première étape est planifiée pour le mois de septembre 2014 et le reste des travaux, au printemps 2015.

M. Stéphan Cottet demande depuis où part le Groupe E. **M. Joseph Aeby** indique que les installations du Groupe E partent de l'autre côté de la route cantonale, la traversée étant déjà faite. Mais le coût total ne sera pas réduit de moitié, s'enquiert **M. Francis Braillard** ? Non, effectivement, répond **M. Joseph Aeby**, il sera diminué d'environ CHF 7'000.00 à CHF 8'000.00.

Travaux de rénovation de la salle des Remparts :

Mme Brigitte Kauffmann explique avoir déjà prévu au budget 2014 la réfection de la scène, le changement des stores (côté rue du Casino) et du rideau de scène. Nous rencontrons de gros problèmes avec les fenêtres et les stores du côté sud. Les factures liées à l'éclairage sont prohibitives.

La salle des Remparts, construite en 1988, nécessite de nos jours de nombreuses rénovations. Le Conseil communal espère pouvoir réaliser les travaux suivants :

- Changement des fenêtres, côté sud ;
- Changement des fenêtres, côté rue du Casino, y compris la suppression de l'angle vitré vers la porte de secours ;
- Changement de l'éclairage.

Le but est de placer des leds chauds et de changer les spots situés sur la scène en les remplaçant également par des leds. Ces modifications régleront les soucis de surchauffe des lampes dans le plafond.

3.2. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Francis Braillard donne lecture du rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 30 avril 2014. Suite à la perception d'un impôt supplémentaire de **CHF 462'000.00** en début d'année, le Conseil communal a décidé de modifier le budget d'investissement en prévoyant CHF 68'000.00 pour la défense incendie aux Planches et CHF 130'000.00 pour des travaux de rénovation à la salle des Remparts. La modification du budget d'investissement lui paraît justifiée suite à cette importante entrée d'argent.

La Commission financière recommande aux membres du Conseil général d'accepter les modifications du budget d'investissement 2014 telles que présentées.

3.3. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les modifications du budget d'investissement 2014 sont **approuvées** à l'unanimité.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. RAPPORT DE GESTION 2013

Le rapport de gestion du Conseil communal a été transmis avec la convocation. Aucune remarque n'étant formulée, **M. Armand Surchat** passe au point suivant.

5. RAPPORTS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

Commission financière

M. Francis Braillard, Président de la Commission financière, n'a rien à rajouter à ce qui a été dit précédemment.

Commission d'aménagement

Mme Aline Golliard-Savio relève que la Commission d'aménagement a poursuivi avec le projet de la place de jeux, derrière l'école de Rue. Au printemps 2013, la majeure partie des travaux a été réalisée ; elle est à ce jour à 95 % terminée. Au début 2014, le Conseil communal a convié la commission à une séance de présentation pour la révision du PAL, à laquelle participait le bureau d'urbanistes.

Suite à l'intervention de **Mme Aline Golliard-Savio**, **Mme Brigitte Kauffmann** profite de rebondir sur le sujet de la place de jeux et de remercier un certain nombre de personnes qui se sont engagées pour cet aménagement : M. Philippe Oberson, M. Nicolas Nikolic et M. Frédéric Galster. Au nom de tous les enfants, MERCI BEAUCOUP !

Commission culture & développement

Mme Denise Dorthe relève que le projet de « coffre ouvert » imaginé l'année dernière ne s'est pas concrétisé et que depuis, dite commission n'a rien trouvé de nouveau.

Commission de naturalisation

M. Grégoire Bovet confirme que la Commission de naturalisation ne s'est pas réunie en 2013. Par contre, elle vient de recevoir un dossier et il invite ses membres à se réunir à la fin de la séance pour discuter d'une date pour traiter cette demande.

Commission de l'énergie

Mme Brigitte Kauffmann explique que la Commission de l'énergie s'est réunie plusieurs fois en cette année 2013. Elle déplore toutefois que le séminaire proposé à deux reprises n'est pas fait mouche auprès des membres du Conseil général ; par conséquent, il n'a pas été jugé utile de maintenir cet investissement. Si cette option présente de nouveau un certain intérêt, elle pourrait être repensée l'année prochaine.

Commission du feu

M. Serge Demierre explique que cette commission, composée de MM. Patrick Moduli, Philippe Oberson et lui-même, siège environ une fois par mois. Elle effectue avec Mme Antoinette Piccand des visites de conformité dans le cadre des nouvelles constructions ou des rénovations.

M. Armand Surchat remercie les différentes commissions pour leur précieux et excellent travail.

6. VOTATION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU VOG

Mme Antoinette Piccand rappelle quelques éléments du rapport. Dans les faits, le VOG va entreprendre des travaux de l'ordre de CHF 25'000'000.00 d'ici 2025. CHF 8'000'000.00 sont nécessaires pour des travaux urgents afin de mettre la STEP aux normes d'ici 2017. Elle doit d'autre part être agrandie en raison de l'augmentation de la population. L'autorisation d'emprunt qui figurait dans les statuts du VOG était de **CHF 4 millions de francs**. Tout montant dépassant ce seuil devait faire l'objet d'un référendum. Toutefois, soumettre cet objet à une votation populaire paraissait problématique. En effet, au niveau du district, il y a déjà beaucoup de dépenses et la population aurait peut-être difficilement accepté de voter un nouveau crédit de 25 millions supplémentaires. Pour ne pas devoir passer en votation populaire, il fallait modifier les statuts. L'Assemblée des délégués a accepté l'augmentation du crédit à 30 millions sans votation populaires. Aujourd'hui, les assemblées communales doivent ratifier cette décision.

M. Erich Freuler souhaite s'exprimer. Selon lui, l'outil de référendum a été installé afin que le « souverain reste souverain ». Avec la modification de l'article 21 alinéa 3, le VOG a simplement l'intention de priver la population de son droit de vote sur un montant de CHF 30 millions de francs. Il invite les membres du Conseil général à refuser la modification de ces statuts. Si le VOG soumet un projet propre en ordre et important, il croit que les Glânois sont assez intelligents pour accepter les travaux jugés nécessaires.

M. Serge Demierre, en tant que délégué au VOG, informe que tous les délégués des communes (y compris Ecoteaux, Oron, Maracon, Attalens) sont concernés. Il était compliqué de mettre en place un référendum intercantonal. Ce n'est pas du tout un référendum de la Glâne. Si les problèmes au niveau du VOG ne sont pas anticipés, les communes se verront imposer les choses à futur, ce qui sera plus compliqué et coûteux. Pour la commune de Rue, cela représente **CHF 950'000.00 sur 20 ans** ; ce montant doit obligatoirement être pris en charge vu l'augmentation de la population. Les communes rachèteront uniquement les EH (équivalent habitant) pour les nouvelles constructions.

Certaines communes du VOG sont en manco et vont payer très cher pour rattraper ce qui n'a pas été investi ces dernières années. De plus, il relève les nombreux soucis du VOG, en lien avec les nouvelles pollutions ; les citoyens jettent tout et n'importe quoi dans les égouts.

Les modifications apportées aux statuts du VOG sont **approuvées**.

Votants	26	abstention(s)	2	majorité	14	OUI	23	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

7. CESSION DU TERRAIN VERS L'ANCIEN RESERVOIR

Comme indiqué dans le rapport, le nouveau réseau de distribution d'eau potable reliant Ursy à Rue condamne le réservoir des Planches, devenu inutile. Celui-ci a été démoli et le terrain remis en état. Ce réservoir a été construit sur une parcelle achetée en 1911 pour un montant de CHF 300.00. Cette parcelle, d'une surface de 550 m², n'a également plus d'utilité pour la commune et de par sa situation, doit être rendue à l'agriculture.

Le Conseil communal a donc trouvé l'accord suivant avec M. Roger Perriard : « Moyennant le paiement de CHF 1.00 symbolique ainsi que la prise en charge de tous les frais liés au transfert de propriété (RF, notaire, etc.), M. Roger Perriard devient propriétaire de la parcelle n° 171 ».

Par ailleurs, il faut encore préciser que la parcelle est complètement entourée par la propriété de M. Roger Perriard ; la vendre à un autre acquéreur potentiel serait complètement illogique.

M. Stéphan Cottet demande s'il y a encore un droit de passage sur cette parcelle ? **M. Joseph Aeby** répond par l'affirmative. Il touche également le terrain de M. Roger Perriard et sera donc logiquement supprimé au Registre foncier.

La cession du terrain vers l'ancien réservoir est **approuvée** à l'unanimité.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

8. ARRETE RELATIF A L'AFFECTATION DE L'IMPOT SUR LES LOTOS

M. le Président passe sans transition la parole à **M. Grégoire Bovet** qui donne quelques explications par rapport à cet arrêté. La commission a établi un projet de règlement épuré. Pour mémoire, il s'agissait de déterminer la manière dont l'impôt sur les lotos allait être utilisé. Dans un premier temps, la commission avait établi un règlement beaucoup plus compliqué en pensant que la somme en réserve était importante. Par la suite, elle s'est rendu compte qu'il y avait quasiment plus d'argent sur ce compte. Le règlement est simple et destiné à être utilisé dans la durée.

Le principe reste le même : le prélèvement persiste et l'affectation est toujours moitié-moitié (c'est-à-dire une moitié à la caisse communale et l'autre moitié sert à constituer un fonds de réserve). Pour simplifier, l'idée est de ne faire qu'un fonds de réserve et le Conseil communal versera de toute façon à la Société de Développement le montant qui lui revient. Par contre, si elle devait être dissoute, avec ce règlement, le Conseil communal a tout le loisir de répartir la somme comme il le souhaite. Dans l'ancien règlement, il manquait un droit de regard. L'article 5 prévoit que le Conseil général soit informé à la fin de chaque année sur l'utilisation de ce fonds. Ces 6 articles, qui paraissent assez clairs, laissent une certaine marge de manœuvre au Conseil communal qui est le mieux à même de gérer ce fonds.

Cet arrêté relatif à l'affectation de l'impôt sur les lotos est **approuvé** à l'unanimité.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Mme Antoinette Piccand remercie la commission pour tout le travail effectué et elle présentera en fin d'année un décompte. Le compte figurant dans le bilan de la commune sera mis à jour. Par ailleurs, *cet arrêté ayant été accepté, la commission est dissoute.*

9. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT/E

Seul candidat, **M. Stephan Cottet**, actuel vice-président, est élu avec 20 « oui », 2 « non » et 4 « abstention ». **M. Armand Surchat** le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle fonction au sein du Conseil général.

10. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT/E

Personne ne s'étant annoncé pour le poste de vice-président (-e), **M. le Président** présente les choses ainsi : « Comme le Président sortant est issu du « Groupe Ville Campagne », que le nouveau Président vient du « Groupe UDC », il attend une proposition du « Groupe Entente ». **M. Armand Surchat** propose ainsi la candidature de **M. Grégoire Bovet** ; ce dernier est nommé vice-président à l'unanimité. **M. Armand Surchat** lui adresse également ses félicitations en lui souhaitant beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle fonction au sein du Conseil général.

11. Divers

11.1 Accueil extrascolaire

Mme Magali Gianella explique que la commune a été interpellée par des parents suite à la fin du projet de Mmes Céline Guillochon et Alexandra Bressolin. La commune avait l'intention de plancher sur l'accueil extrascolaire mais avait freiné ses démarches suite au projet susmentionné. La responsable de l'Ecole maternelle de Rue, Mme Corinne Richard, a également pris contact avec la commune car sa structure est en perte de vitesse depuis l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine. Une rencontre avec le SEJ permet de confirmer que, selon les premières estimations, les locaux actuels de l'école maternelle pourraient permettre un accueil extrascolaire. La commune doit maintenant fournir des plans pour estimer leur capacité.

Mme Corinne Richard a l'accréditation nécessaire pour reprendre le poste d'AES et superviser un accueil. La classe ACT/ACM serait utilisée pour les repas de midi. Si la commune opte pour cette solution, c'est que cette dernière permet de réduire le nombre de transports. A l'avenir, cela pourrait aussi éviter de maintenir des classes isolées. Le Conseil communal espère pouvoir mettre en place la première étape en août 2014. La 2^{ème} étape concerne des locaux de Promasens. Le SEJ a également visité les lieux. La structure serait validée en fonction des plans qui lui seront remis. La commune a rencontré Mme Dechanez qui a mis en place l'accueil extrascolaire à Siviriez.

Actuellement, elle ouvre seulement à midi et peine à trouver des enfants pour le matin et le soir. Ils ont une estimation de perte annuelle de CHF 40'000.00. La structure accueille entre 8 et 15 enfants alors qu'elle est prévue pour en accueillir 36 ! Le coût journalier est de CHF 300.00. D'autres discussions ont été menées avec la commune de Vuisternens-devant-Romont. Cette structure peine à se remplir et le Conseil communal a pris une décision radicale en donnant la priorité à l'AES ; les parents ne plaçant pas leurs enfants auprès de cette structure ne touchent pas les subventions communales. Quant à Romont, une collaboration a été mise sur pied avec la crèche ; les pertes sont estimées à CHF 14'000.00. Pour les prochaines étapes, la commune attend la validation des locaux du SEJ. Lors de la prochaine séance du Conseil général, **Mme Magali Gianella** présentera un projet, avec un budget ; une demande de subventions sera adressé à l'OFAS, notamment pour la rentrée scolaire 2015 et le projet de Promasens. La commune doit encore voir avec le RSG pour les conditions financières de livraison des repas. Par ailleurs, la structure de Rue recherche une personne pour le mardi à midi car Mme Corinne Richard n'est pas disponible ce jour-là. A terme, pour essayer d'ouvrir une structure beaucoup plus grande, l'idée est de trouver des synergies avec Siviriez car sa structure peine également à remplir pendant les vacances scolaires.

Mme Aline Savio-Golliard demande en quoi consiste la 1^{ère} étape ? **Mme Magali Gianella** répond qu'elle concerne l'accueil pour le midi à Rue uniquement.

11.2 Déchetterie

Suite au résultat des votations de dimanche dernier, **M. Franco de Andrea** reviendra en décembre avec un nouveau projet, sachant que les référendaires étaient aussi d'accord sur le fait que des travaux devaient être entrepris sur le site de Promasens. Il va reprendre le dossier, en collaboration avec la commune d'Ecublens. Il faudra aussi résoudre la fameuse équation : deux déchetteries pour un seul compacteur !

M. Armand Surchat s'est demandé s'il ne fallait pas faire des investigations pour savoir si le site est pollué avant de faire des frais. **M. Franco de Andrea** explique que le canton fera de toute manière des investigations d'ici 2017 (sondages sur l'ensemble du site). Concernant la déchetterie, quoiqu'il s'y passe, la commune approchera le SEN et discutera avec ce service. Pour l'instant, c'est le bureau Geosud SA qui a eu les premiers échanges avec le SEN, qui a demandé notamment la récupération des eaux de pluie pour éviter des infiltrations dans le terrain. **M. Franco de Andrea** n'a pas de réponse à donner ce soir. Il faut réfléchir à des améliorations pour le site de Promasens et ensuite voir avec le SEN. Par contre, il est évident que l'on ne peut pas continuer ainsi et qu'il faut trouver une solution simple, selon ce que dira le SEN.

11.2 Défense incendie « Les Chavanettes » et adduction d'eau Rue-Ursy

Dans les divers, **M. Joseph Aeby** souhaite présenter deux décomptes finaux concernant des investissements qui ont été votés et pour lesquels une partie figure dans les comptes 2013. C'est toujours intéressant de faire une présentation totale quand tout est terminé.

Défense incendie « Les Chavanettes » : A l'époque, le Conseil général avait voté un montant de **CHF 75'000.00** pour ces travaux, selon l'estimation de l'ingénieur. En 2010, les travaux n'ont pas été réalisés (ni en 2011 d'ailleurs) ; en 2012, l'étude a été réactualisée et au final, le coût total de ces travaux est de **CHF 100'300.00** !

Adduction d'eau Rue-Ursy : La situation n'est pas définitive. Les travaux ont été estimés à **CHF 1'160'000.00** montant duquel il faut déduire les subventions de l'ECAB à hauteur de CHF 190'000.00. La conduite qui va d'Ursy jusqu'au terrain de football de Rue sera reprise par l'AGSO (association des communes qui distribuent l'eau en Glâne-Sud) pour un montant de CHF 150'000.00 environ. En principe, il y avait net à financer environ CHF 800'000.00 et aujourd'hui, après le décompte qui n'est pas encore définitif, nous sommes à CHF 600'000.00 ! La différence par rapport au budget initial s'explique par la participation du gaz aux frais de fouille. En effet, la conduite de gaz est présente sur quasiment tout le tracé de la conduite d'adduction. Le dossier n'est pas tout à fait bouclé car l'ECAB doit encore rendre son verdict quant aux subventions et il subsiste encore quelques petits soucis techniques.

Quant à la pression sur le réseau, elle est actuellement de 12 bars statiques au terrain de football de Rue. Un réducteur de pression communal a été installé et ce réducteur est réglé à 3 bars pour éviter que les anciennes conduites ne « sautent » et surtout, pour éviter que les propriétaires privés qui n'ont pas de réducteurs de pression, voient leurs installations « exploser ». Ils ont eu ainsi le temps de s'équiper. Au terrain de football, la commune a remis la pression à 5 bars statiques dans la distribution publique. Toutes les maisons de Rue devraient trouver une pression d'eau meilleure que ces derniers mois.

11.4 Divers

M. Erich Freuler demande s'il existe un projet avancé pour l'assainissement de la rue du Casino ? Si oui, il aimerait en prendre connaissance et si non, il aimerait en connaître les raisons. **Mme Brigitte Kauffmann** explique que le projet de la sécurité routière est inclus dans ce projet. Mais c'est le canton qui est en charge de ce dossier ! Jusqu'à présent, il était sous-doté en personnel et peinait à traiter les dossiers. D'après nos dernières informations, il a nommé quelqu'un pour s'occuper de ce projet et une séance est prévue au début juin. L'idée est de mettre un montant au budget cantonal en 2015 pour une exécution en 2016. Comme **M. Joseph Aeby** en parlait tout à l'heure, il est urgent de changer les conduites d'eau en ville.

M. Franco de Andrea annonce que l'ASGS (Service social) déménagera prochainement de Promasens à Rue, dans des locaux plus adaptés pour recevoir les assistés.

M. Stephan Cottet remercie les membres du Conseil général pour sa nomination qui est une très belle reconnaissance pour le groupe UDC. Il félicite le Président sortant pour sa parfaite tenue des assemblées. Il adresse également ses remerciements à la commune pour la séance d'information relative au projet de déchetterie après le référendum.

Cette expérience de référendum montre que nous devrions peut-être discuter d'un avant-projet en plénum avant de le porter en votation. Cela permettrait de faire des assemblées extraordinaires et pour un projet de cette ampleur, il pense important d'oser faire une telle séance.

Mme Nadine Fontaine revient sur la sécurité. En effet, elle trouve que la sortie au STOP à Promasens est dangereuse, notamment lorsque l'on regarde sur le côté gauche. Y aurait-il la possibilité d'installer un miroir ? **Mme Brigitte Kauffmann** trouve la demande pertinente et essaiera de rajouter cet élément au dossier de la sécurité routière.

M. Serge Demierre donne des informations selon lesquelles des travaux auront lieu sur la route cantonale Rue-Montet. Le projet, prévu en 2011 déjà, va être finalisé en 2014. La route, depuis le garage de M. Bernard Périsset via Montet, va être élargie ; la commune va certainement devoir libérer une bande herbeuse vers la forêt.

M. Armand Surchat arrive au terme de son année de présidence. L'expérience a été enrichissante mais pas dévoreuse d'énergie. Néanmoins, quelques déceptions viennent ternir cette année. La première, c'est d'avoir été désavoué par une majorité de nos concitoyens lors des dernières votations sur le projet de déchetterie unique. C'est la démocratie et il faut en prendre acte. Il regrette qu'un tel projet, moderne, novateur et bien ficelé ait été balayé uniquement parce qu'une partie des habitants ne veut tout simplement pas se déplacer à Promasens. Qu'est-ce que c'est CHF 500'000.00 d'investissements par rapport à ce qui nous attend avec la nouvelle école secondaire ou les homes médicalisés ?

M. Armand Surchat est aussi un peu déçu car après avoir accepté ce projet au Conseil général, cela lui a valu quelques reproches verbaux ! Une autre déception,...les trois démissions au Conseil communal et toutes celles au Conseil général, si bien qu'il n'y a plus de candidats « viennent-ensuite » dans son groupe. Il lui semble que le mandat est pris pour 5 ans même s'il y a bien entendu des cas de force majeure. Il est navrant que ce soit aussi difficile de trouver un ou une candidat(-e) au poste de vice-président(-e) ; il est ainsi temps de se poser la question « Veut-on encore d'un Conseil général pour la prochaine législature ». Il adresse ses remerciements pour la bonne collaboration et l'agréable entente qui ont régné tout au long de son mandat. Merci à tous et, pour le mot de la fin, **M. Armand Surchat** passe la parole à **Mme la Syndique**.

Mme Antoinette Piccand remercie les membres du Conseil général pour le bon déroulement de cette séance et pour l'intérêt qu'ils portent aux affaires communales. Ses propos vont dans le sens de ceux de **M. Armand Surchat** et trouve qu'il serait plus agréable si les concitoyens qui s'engagent le faisaient pour les 5 ans de la législature. Elle est contente que le Conseil communal soit également de nouveau au complet afin de fonctionner dans de bonnes conditions. **Mme la Syndique** félicite le Président et le Vice-Président pour leur élection, elle félicite également **M. Armand Surchat** pour son année de présidence. Elle adresse aussi ses remerciements à tous les employés communaux, autant administratifs qu'édilitaires et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



La séance est levée à 21h37.

Prochaine séance du Conseil général : le jeudi 11 décembre 2014

Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président:



La Secrétaire :

Armand Surchat

Cynthia Buache Mesot